

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 4

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sel, il a fait ses preuves aussi. Jamais il ne fut la cause d'un retard de départ, d'un arrêt de colonne, d'un ralentissement de marche ou de prise de position. Et voici ce qu'on a découvert :

Si les 19 camions du groupe tracté de canons lourds de 12 cm avaient été actionnés au gaz des forêts au lieu de l'essence, on aurait économisé, au cours de ces deux semaines de travail ayant totalisé un parcours de 7052 km, la somme coquette de 1787 fr., ce qui revient à dire que l'économie a été de 0,25 fr. au km, soit de 70 %. Et notons bien que, dans ce calcul, l'essence est comptée au prix faible (0,37 fr. le litre) de la Confédération, tandis que la valeur du charbon de bois employé a été calculée à raison du prix, plutôt fort, de 15 cts. le kg.

Au Grimsel le camion en question, chargé de 6 tonnes dont 3 en remorque, parcourut ses 35 km de rampe en 6 heures, avec la même aisance que son concurrent à essence, de même poids et de même puissance. Il chauffa beaucoup moins et n'eut pas de panne de carburateur, chose du reste impossible avec le gaz. Pour le parcours Thoune—Grimsel—Thoune (130 km) ce camion dépensa 173 kg d'un charbon tout particulièrement poussiéreux, soit 25,95 fr. de combustible; tandis que le véhicule à essence utilisa 176 litres valant (toujours au prix militaire) 65,12 fr. D'où économie de 60 %. — Ce résultat ne fait que confirmer ce qui se constate partout ailleurs : le meilleur rendement obtenu dans la consommation du carburant-bois. En effet, alors que, voici deux ans à peine, on comptait 1,5 à 2 kg de charbon de bois pour faire le même travail qu'un litre d'essence, on enregistre aujourd'hui cette équivalence à raison de 1 à 1,2 kg par un litre.

En résumé : diminution du poids des appareils, épuration absolument sûre pour obtenir un gaz très pur, diminution de consommation et meilleur rendement; ce sont là des progrès tels que la période d'essais, en présence de véhicules ayant totalisé de 20.000 à 60.000 km, peut être considérée comme terminée. *On peut, en parfaite sécurité, passer à la réalisation.*

Le soussigné se propose, au cours de la présente année, de tenir, par le journal, les milieux forestiers suisses au courant de toutes les faces pratiques du problème, problème comprenant aussi la préparation, sur notre sol, d'un combustible de bonne qualité. *F. Aubert.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 10 février 1928, à Zurich.

1° Les nouveaux sociétaires suivants sont admis :

MM. *F. Zwicky*, ingénieur forestier, à Mollis (Glaris),

J. Manni, ingénieur forestier, à Präz (Grisons),

A. Saner, à Laufon (Berne).

Depuis la dernière séance, nous avons eu le regret de perdre les sociétaires suivants décédés :

MM. *V. Thom*, inspecteur forestier d'arrondissement, à
Laufon (Berne),
A. Sesseli, ingénieur cantonal, à Soleure,
J.-H. Meyer, Kantonsrat, à Zollikon (Zurich).

2^o Le contrat avec l'éditeur Paul Haupt, à Berne, du tract pour la jeunesse, est admis.

3^o L'Office forestier central prépare une revision des statuts de l'Association suisse d'économie forestière. Son directeur M. Bavier présente un rapport à ce sujet. On discute tous les points concernant la Société forestière suisse, au sujet desquels on se met d'accord.

4^o On décide d'envoyer aux quotidiens suisses des exemplaires d'une récente publication de la S. F. S. : « Délibérations principales et décisions de la S. F. S., 1843—1927 », laquelle contient des documents intéressants au point de vue général.

CHRONIQUE.

Cantons.

Vaud. M. *J.-L. Biolley*, inspecteur forestier des communes de Vallorbe et Ballaigues, a eu l'amabilité de nous adresser son rapport de gestion sur l'exercice de 1927. Nous en extrayons les quelques données suivantes.

La possibilité annuelle a été quelque peu dépassée dans les deux communes. Ces surexploitations (116 m³ à Vallorbe et 212 m³ à Ballaigues) proviennent essentiellement de l'ouverture de tranchées, dans plusieurs peuplements, pour le passage de lignes électriques à haute tension. Les exploitations de l'année écoulée ont été de 5884 m³ à Vallorbe et de 1159 m³ à Ballaigues, soit de 4,29 m³ par ha de sol productif, dans le premier cas, et de 3,71 m³ dans le second. Ces exploitations sont sensiblement supérieures à celles de l'exercice 1926.

Tandis que les bois de service ont trouvé facilement preneur, à de bons prix, il n'en a pas été de même des bois de feu. De ceux-ci, environ 1000 stères de hêtre ont été expédiés au dehors, à Lausanne surtout. Le rapport dit à ce sujet : « L'exportation des bois de feu ne laisse pas un bénéfice bien appréciable; mais nous sommes obligés de nous résoudre à cet état de choses si nous voulons, par des éclaircies faites à temps voulu, hâter la conversion en futaie de nos anciens taillis de hêtre. Nous sommes d'ailleurs bien persuadés qu'en continuant à pratiquer les éclaircies comme précédemment nous arriverons, dans quelques années, à produire des bois de service de hêtre, dont la vente sera plus rémunératrice. »